Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_59-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
19/08/2026

N° de la délibération
2026-59

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

***Présents** : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes :** BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, QUILTU Pauline, et **MM :** KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

***Absents ayant donné procuration** : LE DU Laurent à KERAVAL Dominique, TRANCHARD Rachelle à GLÉHEN Stéphanie.*

***Absent(s) :** RIVOAL Marie-Françoise*

Le quorum est atteint.

***A été nommé secrétaire** : Monsieur Jean-Jacques VÉZIER*

Vente d'un terrain au lieudit Cateliner

Rapporteur : Régine BOULZENNEC

Vu la demande d'achat d'un terrain communal sis au lieu-dit Cateliner présentée par Monsieur Vincent Duigou 24 novembre 2025 ;
Considérant que la commune de Motreff est propriétaire dudit terrain situé au lieu-dit Cateliner ;
Considérant que le terrain convoité par Monsieur Vincent Duigou se situe entre les parcelles cadastrées section A numéros 698, 699, 700, 31, 30, 32, 717 et 715 ;
Considérant que messieurs Christian et Damien Duigou et mesdames Yvonne et Josiane Duigou, riverains directs dudit terrain, ont fait connaître leur non-opposition à la cession de ce terrain au profit de Monsieur Vincent Duigou ;
Considérant que dans les faits, ce terrain est intégré à la propriété de Monsieur Vincent Duigou ;

Considérant l'avis favorable rendu par la commission chemins le 22 juin 2026.

La superficie dudit terrain est d'environ 2 300 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Autorisent la cession dudit terrain au profit au profit de Monsieur Vincent Duigou, au prix de 0.38€/m²
- Autorisent Monsieur Vincent Duigou à solliciter un géomètre pour réaliser les formalités nécessaires à la cession ;
- Disent que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorisent Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette cession ;
- Décident d'inscrire les recettes de ces cessions au budget communal
-

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_59-DE

- Décident que la présente délibération deviendra caduque si aucune démarche n'est entamée par le demandeur dans un délai de 18 mois.

A Motreff, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques VÉZIER

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC